

Bilan du contrôle fiscal en 2022 : 10,6 milliards d'euros !



© 2023 Les Echos Publishing

Le gouvernement a présenté le bilan de la lutte contre la fraude fiscale, douanière et sociale pour l'année 2022. Et ce ne sont pas moins de 10,6 milliards d'euros d'impôts qui ont été encaissés l'an dernier par l'État à la suite des contrôles fiscaux, un niveau équivalent à celui de 2021. Sachant que ce montant concerne principalement l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires.

Dans le détail, 14,6 milliards d'euros d'impôts (droits et pénalités) ont été réclamés en 2022 auprès des particuliers et des entreprises, dont 8,8 milliards d'euros au titre des opérations de contrôle sur place, essentiellement dans les entreprises. Un montant en hausse de 13 % par rapport à 2021 (+1 milliard d'euros). 5,8 milliards d'euros sont issus des contrôles sur pièces, c'est-à-dire réalisés à distance depuis les bureaux de l'administration fiscale.

Le montant des redressements notifiés a ainsi progressé de 8,2 % en un an (13,4 milliards d'euros en 2021). Ce résultat s'explique notamment par le renforcement du ciblage des contrôles fiscaux via l'analyse de données. En effet, 52 % des contrôles des entreprises ont été engagés grâce au datamining en 2022. En outre, 2 milliards d'euros ont été mis en recouvrement à partir de dossiers ciblés par le datamining au

cours des années précédentes.

Précision : l'accompagnement des contribuables de bonne foi s'est poursuivi en 2022. Ainsi, près de 45 % des contrôles sur pièces se sont terminés par des régularisations en cours de contrôle, soit 47 000 dossiers (contre 43 000 en 2021).

© 2022 Les Echos Publishing